



Date de transmission de l'acte: 17/04/2026

Date de reception de l'AR: 17/04/2026

025-242504355-A_2026_005-AI

A G E D I

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY

ARRETE N° 2026-005

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À MME CHARLENE CERUTTI, QUATRIEME VICE-PRESIDENTE

La Présidente de la Communauté de communes du Plateau du Russey,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création et statuts de la Communauté de communes du Plateau du Russey ;

Vu la délibération n° 2026-016 du conseil communautaire en date du 8 avril 2026 fixant le nombre de vice-présidents ;

Vu la délibération n° 2026-017 du conseil communautaire en date du 8 avril 2026 portant élection des vice-présidents ;

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne administration de l'établissement, de donner délégation de fonctions et de signature à Mme Charlene CERUTTI ;

ARRETE

Article 1er – Délégation de fonctions

Délégation de fonctions est donnée à Mme Charlene CERUTTI, quatrième vice-présidente, pour suivre et traiter, sous l'autorité et la surveillance de la Présidente, **les affaires relevant du patrimoine et des équipements, de l'eau, de l'assainissement et du réseau de chaleur.**

Article 2 – Contenu de la délégation

La présente délégation porte notamment sur :

- la construction, l'entretien et le fonctionnement du patrimoine communautaire et des équipements communautaires ;
- la voirie d'intérêt communautaire ;
- les travaux et le suivi des opérations relevant de son champ de délégation ;
- l'assainissement ;
- la prévention des inondations, la GEMAPI, la gestion de la ressource en eau et les relations avec l'EPAGE ;
- le réseau de chaleur ;
- les relations avec les exploitants, entreprises, maîtres d'œuvre et bureaux d'études ;
- les relations avec les partenaires techniques et financiers concernés.

Article 3 – Délégation de signature

Dans le cadre de la présente délégation, Mme Charlene CERUTTI reçoit délégation de signature pour :

- les courriers courants ;
- les notes, comptes rendus, convocations et documents préparatoires ;
- les échanges administratifs et techniques relevant de son champ de délégation.

Date de transmission de l'acte: 17/04/2026

Date de reception de l'AR: 17/04/2026

La présente délégation de signature s'exerce sous l'autorité de la Présidente et dans le respect des compétences respectivement dévolues au conseil communautaire et au Maire et au

025-242504355-A_2026_005-AI

A G E D I

Article 4 – Représentation

Mme Charlène CERUTTI est autorisée, dans le cadre de sa délégation, à représenter la communauté de communes dans les réunions, comités de pilotage, groupes de travail et échanges partenariaux relevant de son champ de compétence.

Article 5 – Date d'effet et durée

Le présent arrêté demeure applicable tant qu'il n'est pas rapporté ou modifié.

Article 6 – Notification, publicité et transmission

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié dans les conditions en vigueur au sein de la communauté de communes, transmis au représentant de l'État dans le département, transmis au comptable public et inscrit au registre des arrêtés

Fait à LE RUSSEY, le 14 avril 2026

La Présidente,

Valérie pagnot

